

# Trait d'Union Express

## Saint-Denis-sur-Loire



### Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Juste quelques mots rapides pour dire ce que vous trouverez dans ce numéro 50 de notre « Trait d'Union ».

Il s'agit avant tout de vous fournir des informations sur le dispositif que nous avons mis en place pour la collecte de vos Déchets d'Activités de Soins médicaux.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler les quelques règles d'usages en matière de bon voisinage. Il s'agit avant tout d'informations de bon sens mais qui s'appuient sur des textes réglementaires applicables à tous.

Je vous présenterai ensuite Thierry SOURISSEAU, notre nouvel employé communal, qui remplace depuis le 5 mai Yannick BOURDELLE qui a fait valoir ses droits à la retraite (que nous lui souhaitons d'ailleurs longue et heureuse).

Enfin, nous terminerons par l'annonce de quelques festivités prévues sur Saint-Denis et des conséquences qui en découleront.

Mai 2008

Bulletin n° 50



### Collecte des Déchets d'Activités de Soins

Plusieurs dionysiens nous ont demandé, dès le 9 mars, si nous pouvions faire quelque chose pour la collecte des déchets issus des soins médicaux, pour les personnes se soignant elles-mêmes à domicile.

Notre première démarche a été de contacter le syndicat intercommunal de traitement des déchets Val-Éco. Ce problème a été pris en considération et Val-Éco devrait selon toute vraisemblance assurer ce service dans le courant de l'année 2009. En attendant, il nous fallait trouver une solution « privée ». Après quelques recherches, il est apparu que la seule possibilité dans le blaisois est la borne de collecte installée dans la société DISTRICLUB MEDICAL, zone d'activité des Gailletrous à La Chaussée Saint-Victor.

La Commune de Saint-Denis a donc souscrit un abonnement auprès de cette société et le met à disposition des dionysiens concernés. Il nous a semblé que le coût de ce service ne devait pas être supporté par les particuliers qui paient déjà la taxe sur les ordures ménagères et qui n'ont évidemment pas choisi d'être obligés de subir cette contrainte de soins, souvent plusieurs fois par jour. Par conséquent, nous proposons gratuitement le service suivant :



- Demandez à votre pharmacien, lorsque vous allez acheter vos seringues par exemple, qu'il vous fournisse des containers de collecte des déchets d'activités de soins.
- Lorsqu'un container est rempli, fermez-le hermétiquement et venez le déposer en Mairie auprès de Mme Gandon (consultez les horaires d'ouverture en page 2)
- Lorsque la quantité sera suffisante, nous nous chargerons de les acheminer chez DISTRICLUB MEDICAL en vue de leur retraitement.

Nous maintiendrons ce service en en supportant la charge tant que Val-Éco n'aura pas mis en activité son propre dispositif. Nous vous informerons alors de la nouvelle marche à suivre.

**Afin que nous puissions prévoir l'importance de la demande et le coût, nous demandons à tous les dionysiens concernés de se faire connaître en Mairie, le plus rapidement possible.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Martine CIRET ou Mme GANDON.

### Dans ce numéro :

Le mot du Maire **1**

La collecte des Déchets d'Activités **1**

Appel aux bonnes volontés **1**

Relations de bon voisinage **2**

Quand Saint-Denis fait la fête **2**

Notre nouvel employé communal **2**



**Nous souhaiterions faire paraître le prochain numéro de Trait-d'Union avant l'été. Afin que chacun puisse s'exprimer (associations, particuliers, professionnels...), nous vous proposons de déposer en Mairie à l'intention du Maire vos articles, anecdotes, photographies, dessins... Nous ferons en sorte de publier dans les prochains numéros vos productions sous réserve qu'elles conviennent à l'espace, au support et à la ligne éditoriale du Trait-d'Union. (Envoi par mël au format Word si possible, sinon sous forme papier).**

## Relations de bons voisinages

Les beaux jours revenant, il convient de faire les quelques rappels d'usage, garants de relations de bon voisinage. Dans la mesure du possible, il est souhaitable que chacun puisse faire ce qu'il a à faire chez lui sans occasionner pour autant une gêne pour son environnement immédiat.

Les quelques règles ci-dessous devraient contribuer à atteindre cet objectif de bon sens !

### Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 septembre, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération d'envergure de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté du Préfet du Loir-et-Cher en date du 6 juillet 2004 et, le cas échéant, retirer un formulaire d'autorisation. Il vous sera alors fourni avec une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Nous reviendrons plus en détail dans le prochain numéro sur l'Arrêté préfectoral du 26 novembre 1999 relatif aux « Bruits de voisinage ».



## Quand Saint-Denis fait la fête !

Par Benoit SIMONNIN

Plusieurs manifestations festives sont annoncées pour les prochaines semaines.

Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir que les beaux jours redonnent envie à nos concitoyens de se retrouver pour faire vivre notre Commune.

Les fêtes de voisinage continuent de se développer dans les différents hameaux, les différents quartiers de Saint-Denis. Venez y faire connaissance avec votre entourage, venez montrer votre attachement à Saint-Denis.

Depuis ma prise de fonction, je rencontre beaucoup de dionysiens qui déplorent que l'on ne se connaisse pas mieux. Je suis convaincu que c'est par ce genre de manifestations que nous pourrions améliorer la communication entre tous. Commençons modestement, par nous retrouver entre voisins, en toute amitié, avant d'étendre le cercle des connaissances au reste du hameau puis au village. **Quelque soit le hameau qu'il habite, nous tenons à ce que chacun se sente dionysien avant tout.**

Ne ratez pas une occasion de venir participer aux manifestations organisées par nos Associations ou par la Commune pour lier connaissance. Saint-Denis est riche de sa diversité d'habitants. Faisons en sorte qu'ils se connaissent davantage. C'était l'un de nos projets pour Saint-Denis. Plus que jamais, nous comptons sur vous pour nous aider à le réaliser.

### **Pourquoi ne pas commencer dès le 21 juin ?**

Le Comité des Fêtes et Apollons organisent à l'occasion de la Fête de la Musique une soirée dansante de type « Guinguette » sur la place Eugène Leroux.

J'ai bien sûr donné toutes les autorisations nécessaires à la réussite de cette manifestation, symbole de dynamisme et de coopération inter-associations que j'appelle de mes vœux.

A l'occasion de ces manifestations, je demande à tous les dionysiens et notamment aux riverains, d'accepter les quelques désagréments, très passagers, qui pourraient en découler en termes de circulation automobile, de stationnement et de nuisances sonores.

### **Pour information :**

- Un arrêté sera pris pour régler la circulation rue des Grèves le 13 juin pour la Fête des Voisins ;
- Des arrêtés interdisant, le 21 juin, le stationnement sur la place Eugène Leroux à partir de 14h00 et la circulation rue de La Loire entre la Mairie et le carrefour avec le Chemin de Pissevin de 19h30 à 03h00 le lendemain matin.

*A tous les organisateurs de manifestation sur le territoire de Saint-Denis : si votre manifestation doit se dérouler tout ou partie sur la voie publique, vous devez impérativement faire une déclaration en Mairie. Un arrêté pourra alors être pris vous autorisant à organiser cette manifestation. A défaut, votre responsabilité, en tant qu'organisateur, serait engagée en cas d'accident.*



### Mairie Heures d'ouverture :

Lundi ..... 16h30 - 18h30  
 Mercredi ..... 15h00 - 18h00  
 Jeudi ..... 09h00 - 12h00  
 Samedi ..... 09h00 - 11h30



### **Thierry SOURISSEAU**

Depuis le 5 mai, il travaille aux côtés de Jacky CHAUMONT pour donner à Saint-Denis ce caractère accueillant que nous souhaitons tous.

**Merci de lui réserver le meilleur accueil et de contribuer par vos actes à leur faciliter la tâche au quotidien.**